



**ARRETE DU MAIRE**  
**N° 2026-AR-19 du 27 mars 2026**

**Arrêté portant délégation de fonctions**  
**à Madame Cindy LAUMESFELT, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire**



**Le Maire de la Commune de KœNIGSMACKER ;**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026, fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

**VU** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Cindy LAUMESFELT en qualité de troisième adjointe au maire en date du 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la troisième adjointe au maire,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation permanente de fonction à Madame Cindy LAUMESFELT, troisième adjointe au maire, dans les domaines suivants :

- Relation avec les associations
- Gestion des animations
- Affaires relatives à la culture
- Affaires relatives au sport
- Affaires scolaires
- Gestion des salles communales

Article 2 : La signature des actes, arrêtés, correspondances courantes et bons de commande d'un montant inférieur à 1 500 € HT, relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe déléguée  
Nom, Prénom

Article 3 : La directrice générale des services de la commune de Kœnigsmacker est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié, et notifié à l'intéressée et dont en ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date de notification :  
Signature de l'intéressée :

30/03/2026

M. Arnaud SPET  
Maire de Kœnigsmacker